

إعلان عن مناقصة وطنية ودولية مفتوحة

رقم: 07/ال.ش.ع.ت/2026

تعلن شركة الإسمنت عين التوتة عن إجراء مناقصة وطنية ودولية مفتوحة من أجل:

- Fourniture de trois (03) moteurs électriques BT Asynchrones Triphasés -

- بإمكان المؤسسات المهتمة بهذا الإعلان سحب دفتر الشروط لدى أمانة لجنة الشراء للشركة - 73 مكرر، شارع بن فليس حي الأخضرار جانتة - 05000.
- مقابل تمسديد مبلغ قدره ثلاثون ألف دينار جزائري (30.000,00 دج) غير قابل للتعويض.
- حددت مدة إيداع العروض بثلاثون (30) يوم ابتداء من أول تاريخ نشر هذه المناقصة في النشرة الرسمية لصفقات المتعمل العمومي، أو في إحدى الجرائد الوطنية. يسحب دفتر الشروط من طرف المتعهد أو من طرف ممثله المعين لذلك.
- العروض التقنية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " Offre Technique N°07/SCDA/SCIMAT/2026 "
- العروض المالية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " Offre Financière N°07/SCDA/SCIMAT/2026 "
- يوضح الطرفين المظنون في ظرف خارجي مغلق ومجهول لا يحصل إلا العبارة التالية:

" لا يفتح "

إلى السيد أمين لجنة الشراء لشركة الإسمنت عين التوتة - SCIMAT -

73 مكرر، شارع بن فليس - حي الأخضرار - جانتة - 05000

إعلان عن مناقصة وطنية ودولية مفتوحة

رقم: 07/ال.ش.ع.ت/2026

- Fourniture de trois (03) moteurs électriques BT Asynchrones Triphasés

- يقبل المتعهدون ملتمسون بعروضهم لمدة 120 يوم ابتداء من تاريخ نشر أجل لإيداع العروض.

- إمكانية الإطلاع على دفتر الشروط على الموقع : www.scimat.dz/appeloffres

المقر الرئيسي: 73 مكرر، شارع بن فليس - حي الأخضرار - جانتة - ص.ب. رقم: 67 - ولاية باتنة - الجزائر

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/SCDA/SCIMAT/2026

La Société des Ciments de Aïn-Touta (S.C.I.M.A.T) sise 73 Bis, Rue Benflis La verdure 05000 - Batna - Algérie lance un Avis d'Appel d'Offres National et International Ouvert portant :

" Fourniture de Trois (03) Moteurs Electriques BT Asynchrones Triphasés "

Les entreprises intéressées par cet Avis d'Appel d'Offre peuvent retirer le Cahier des Charges contre le paiement de la somme de Trente Mille Dinars Algériens (30.000,00 DA - non remboursable) auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT 73 Bis Rue Benflis La verdure 05000 - Batna. La date limite de dépôt des offres est fixée à Trente (30) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale et/ou le BOMOP.

L'offre technique contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Offre Technique - N°07/SCDA/SCIMAT/2026 ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Offre Financière - N°07/SCDA/SCIMAT/2026 ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Achats - SCIMAT

73 Bis Rue Benflis La Verdure 05000 - Batna

Appel d'Offres National et International Ouvert

N°07/SCDA/SCIMAT/2026

" Fourniture de Trois (03) Moteurs Electriques BT Asynchrones Triphasés "

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de Cent Vingt (120) Jours à compter de la date limite de remise des offres.

NB : La possibilité de consulter le cahier des charges en ligne : www.scimat.dz/appeloffres

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

شركة الإسمنت عين التوتة

SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE AIN TOUTA

« S.CIM.A.T »

S.P.A. au capital social de : 2.250.000.000.00 D A : ش.ذ.ا.ر. - رأسمالها الاجتماعي

N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL OUVERT
N°07/SCDA/SCIMAT/2026

CAHIER DES CHARGES

FOURNITURE DE TROIS (03) MOTEURS

ÉLECTRIQUES BT ASYNCHRONES

TRIPHASÉS

ANNÉE 2026

SIÈGE SOCIAL : 73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA BP N° 67 EL BOUSTENE (W.BATNA) - ALGÉRIE

Tél : (033)85 13 00 LIGNES GROUPÉES - **Fax** : (033) 85 11 01 / 85 12 47 - **site web** : www.scimat.dz

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
- ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES	4
- ARTICLE 02 : ÉTENDUE DE LA FOURNITURE	4
- ARTICLE 03 : CONTRAINTES D'INTÉGRATION ET DE COMPATIBILITÉ.....	4
- ARTICLE 04 : MODE DE PASSATION	5
- ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUSMISSIONNAIRE RETENU	5
- ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT.....	6
- ARTICLE 07 : CONDITIONS DE SERVICE ET D'EXPLOITATION DU MATÉRIEL.....	6
- ARTICLE 08 : DOCUMENTATION TECHNIQUE	6
- ARTICLE 09 : NORMES DE RÉFÉRENCE ET RÈGLEMENTS	7
- ARTICLE 10 : MARQUE ET PAYS D'ORIGINE.....	7
- ARTICLE 11 : DÉLAIS DE LIVRAISON	8
- ARTICLE 12 : EXPÉDITION – TRANSPORT – EMBALLAGE - MARQUAGE	8
- ARTICLE 13 : ASSURANCES.....	10
- ARTICLE 14 : CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT	11
- ARTICLE 15 : IMPOTS, DROITS ET TAXES.....	11
- ARTICLE 16 : FRAIS BANCAIRES.....	11
- ARTICLE 17 : CHOIX DU CORRESPONDANT BANCAIRE	12
- ARTICLE 18 : CAUTION BANCAIRE DE GARANTIE ET DE BONNE EXÉCUTION	12
- ARTICLE 19 : PÉNALITÉS DE RETARD	12
- ARTICLE 20 : RÉCEPTION DE CONFORMITÉ, PROVISOIRE ET DÉFINITIVE	12
- ARTICLE 21 : GARANTIE	15
- ARTICLE 22 : SERVICE APRÈS-VENTE.....	15
- ARTICLE 23 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION	16
- ARTICLE 24 : MARGE DE PRÉFÉRENCE POUR LES PRODUITS D'ORIGINE ALGÉRIENNE	17
- ARTICLE 25 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES	17
- ARTICLE 26 : VISITE DES LIEUX	18
- ARTICLE 27 : CONDITIONS DE SOUMISSION, FORME ET CONTENU DES OFFRES	18
- ARTICLE 28 : RÉVISION DES PRIX	21
- ARTICLE 29 : DATE ET LIEU DE DÉPOT DES OFFRES.....	21
- ARTICLE 30 : VÉRIFICATION DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS FOURNIS PAR LE SOUSMISSIONNAIRE.....	22
- ARTICLE 31 : LANGUE UTILISÉE	22
- ARTICLE 32 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	22
- ARTICLE 33 : CLARIFICATIONS SUR LE CAHIER DES CHARGES	22
- ARTICLE 34 : CRITÈRES DE CHOIX ET MÉTHODES D'ÉVALUATION.....	22
- ARTICLE 35 : ATTRIBUTION PROVISOIRE.....	25
- ARTICLE 36 : DÉSISTEMENT DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE.....	25
- ARTICLE 37 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES.....	25
- ARTICLE 38 : INFRUCTUOSITÉ.....	26
- ARTICLE 39 : ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE.....	26
- ARTICLE 40 : RECOURS DES SOUSMISSIONNAIRES	26
- ARTICLE 41 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE.....	26
- ARTICLE 42 : FORCE MAJEURE.....	26
- ARTICLE 43 : DURÉE DU CONTRAT	27
- ARTICLE 44 : RÈGLEMENT DES LITIGES.....	27

- ARTICLE 45 : RÉSILIATION	27
- ARTICLE 46 : DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.....	27
- ARTICLE 47 : EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES.....	27
- ARTICLE 48 : CONSIGNES ET RÈGLES HSE (HYGIÈNE, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT)	27
ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES DU LOT N°01)	31
ANNEXE 02 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES DU LOT N°02)	34
ANNEXE 03 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES DU LOT N°03)	37
ANNEXE 04 : CARACTÉRISTIQUES ET DESCRIPTIFS TECHNIQUES DES MOTEURS ACTUELLEMENT INSTALLÉS ..	40
ANNEXE 05 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	49
ANNEXE 06 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE	52
ANNEXE 07 : DÉCLARATION DE PROBITÉ	56
ANNEXE 08 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR	58
ANNEXE 09 : LETTRE DE SOUMISSION POUR LES SOUMISSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN	60
ANNEXE 10 : LETTRE DE SOUMISSION POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS	63
ANNEXE 11 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE POUR LES SOUMISSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN	68
ANNEXE 12 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS	70
ANNEXE 13 : LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE.....	73
ANNEXE 14 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS	77

- ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer en vue de la fourniture de trois (03) moteurs électriques neufs BT asynchrones triphasés.

NB:

- **Le besoin est scindé en trois (03) lots ;**
- **Le Soumissionnaire peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots.**

- ARTICLE 02 : ÉTENDUE DE LA FOURNITURE

L'étendue consiste à la fourniture de :

Lot N°01 :

- Un (01) moteur électrique basse tension (BT), asynchrone triphasé à rotor bobiné (à bagues), 4 pôles, tension d'alimentation 400V, d'une puissance nominale de 160 kW, destiné à l'entraînement d'un concasseur à percussion, conforme aux exigences techniques et fonctionnelles définies en **Annexe 01**.
- Un lot de pièces de rechange tel que détaillé en **Annexe 13**.

Lot N°02 :

- Un (01) moteur électrique neuf BT asynchrone triphasé à rotor bobiné (à bagues) ,4 pôles, tension d'alimentation 400V, d'une puissance nominale de 250 kW, destiné à l'entraînement d'un concasseur à percussion, conforme aux exigences techniques et fonctionnelles définies en **Annexe 02**.
- Un lot de pièces de rechange tel que détaillé en **Annexe 13**.

Lot N°03 :

- Un (01) moteur électrique neuf BT asynchrone triphasé à cage d'écureuil, 4 pôles, tension d'alimentation 400V, d'une puissance nominale 250 kW, destiné à l'entraînement d'un séparateur de l'atelier de broyage ciment via un variateur de vitesse, conforme aux exigences techniques et fonctionnelles définies en **Annexe 03**.
- Un lot de pièces de rechange tel que détaillé en **Annexe 13**.

- ARTICLE 03 : CONTRAINTES D'INTÉGRATION ET DE COMPATIBILITÉ

Le Soumissionnaire devra s'assurer que les moteurs proposés puissent être installés en lieu et place des moteurs existants, sans qu'aucune modification ne soit nécessaire sur les installations existantes, notamment :

- Au niveau mécanique (accouplement, etc.) ;
- Au niveau électrique (câbles de puissance, câbles de signaux, etc.) ;
- Au niveau du génie civil (massifs porteurs, supports de fixation, etc.).

À ce titre, une attention particulière devra être portée à la parfaite compatibilité dimensionnelle des moteurs proposés avec les équipements existants, notamment en termes :

- D'encombrement ;
- De hauteur d'axe ;
- De positionnement des points de fixation ;
- De configuration des interfaces mécaniques.

Les moteurs proposés devront garantir une interchangeabilité totale avec les moteurs existants sans adaptation des installations en place.

Le Soumissionnaire devra également fournir l'ensemble des accessoires et équipements nécessaires au transport, au stockage, à la manutention, à l'installation, au raccordement et au fonctionnement sécurisé des équipements fournis.

- ARTICLE 04 : MODE DE PASSATION

Le présent achat est lancé conformément à la procédure des Achats de la Société des Ciments de Ain-Touta, selon le mode d'**Appel d'offres National et International Ouvert**.

- ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Pour chaque lot, le **soumissionnaire retenu** est tenu de :

- Fournir un moteur électrique neuf, fabriqué conformément aux normes et règlements internationaux en vigueur applicables, notamment les normes (CEI/IEC)*.
- Par « moteur neuf », il est entendu un moteur fabriqué exclusivement à partir de composants neufs, n'ayant jamais été utilisé, ni réparé, ni rénové, ni reconditionné.
- Fournir un moteur répondant aux exigences applicables en matière de Santé, Sécurité, Hygiène et Environnement, notamment en ce qui concerne la conception, la fabrication, les essais et les conditions d'exploitation.
- Garantir que le moteur proposé puisse être installé en lieu et place du moteur existant, sans qu'aucune modification ne soit nécessaire, notamment sur les plans mécanique, électrique ou génie civil.
- Fournir l'ensemble des rapports d'essais et certificats de conformité exigés par les normes CEI/IEC applicables.
- Fournir, avant livraison, les plans d'encombrement définitifs des moteurs pour vérification et approbation par le client.
- Fournir l'ensemble de la documentation technique relative aux équipements fournis.
- Fournir tous les accessoires, dispositifs et équipements nécessaires au transport, au stockage, à la manutention, à l'installation et au fonctionnement des moteurs dans des conditions optimales de sécurité et de fiabilité.
- Fournir un lot de pièces de rechange pour chaque moteur, conformément à l'annexe 13 du présent cahier des charges.
- Mettre la fourniture à la disposition du Client sur le site de livraison du soumissionnaire en Algérie, pour les soumissionnaires de droit algérien.
- Assurer la livraison de la fourniture selon le mode d'expédition retenu par le Client, notamment FOB (Free On Board) ou CFR (Cost and Freight), pour les soumissionnaires étrangers.

- Assurer un Service après-vente.
- Prendre en charge son personnel en Algérie.

* CEI : Commission Électrotechnique Internationale.

IEC : International Electrotechnical Commission.

- ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client est tenu de :

- Mettre à la disposition du soumissionnaire retenu toute la documentation technique disponible relative aux moteurs existants et aux installations concernées.
- Assurer le démontage et l'évacuation des moteurs existants.
- Assurer la manutention, le montage et le raccordement des nouveaux moteurs conformément aux recommandations et prescriptions techniques fournies par le Soumissionnaire retenu.

- ARTICLE 07 : CONDITIONS DE SERVICE ET D'EXPLOITATION DU MATÉRIEL

Les moteurs faisant l'objet du présent cahier des charges sont destinés à fonctionner dans les conditions spécifiques de l'industrie cimentière, caractérisées notamment par :

- Une ambiance fortement poussiéreuse ;
- Des températures ambiantes élevées ;
- Ainsi qu'un fonctionnement continu et intensif.

En conséquence, les moteurs proposés devront être spécialement adaptés à ces conditions de service et garantir un fonctionnement fiable, sécurisé et durable.

Les équipements fournis devront notamment être conçus pour fonctionner dans les conditions du site suivantes :

- Fréquence du réseau électrique : 50 Hz ;
- Tension des services auxiliaires : 400 V AC / 220 V ;
- Température ambiante extérieure : de -5 °C à +40 °C ;
- Altitude : 900 m ;
- Humidité relative de l'air : 80 % à 0 °C ; 60 % à 50 °C ;
- Sismicité de la région : Zone 2-A selon le RPA 99 Version 2003 ;
- Ambiance fortement poussiéreuse.

Le soumissionnaire devra tenir compte de l'ensemble de ces conditions dans le choix, le dimensionnement, la conception et la protection des moteurs proposés.

- ARTICLE 08 : DOCUMENTATION TECHNIQUE

Le Soumissionnaire retenu devra fournir, pour chaque lot, toute la documentation technique nécessaire à la sécurité, au transport, au stockage, à l'installation, à l'exploitation, à l'entretien et à la maintenance des équipements fournis.

Cette documentation devra être remise :

- En trois (03) exemplaires sur support papier ;
- Ainsi qu'en un (01) exemplaire sur support informatique.

Les documents devront être rédigés en langue française et/ou anglaise.

La documentation technique à fournir comprend notamment les fiches techniques des moteurs livrés, les rapports d'essais et de conformité, ainsi que toute documentation technique requise pour assurer une utilisation correcte, sécurisée et optimale des équipements fournis.

Le Soumissionnaire retenu demeure tenu de fournir tout document technique complémentaire jugé nécessaire par le Client dans le cadre de l'exploitation, de la maintenance ou de la vérification de conformité des équipements fournis.

- ARTICLE 09 : NORMES DE RÉFÉRENCE ET RÈGLEMENTS

Le soumissionnaire devra s'assurer que les équipements proposés sont conformes aux normes et règlements internationaux en vigueur applicables, notamment les normes CEI/IEC relatives aux machines électriques tournantes et aux équipements industriels.

Les normes applicables sont celles des éditions les plus récentes en vigueur à la date de soumission.

Les moteurs fournis devront satisfaire à l'ensemble des prescriptions techniques, de sécurité, de performance et de fiabilité prévues par les normes de référence applicables, notamment :

- CEI/IEC 60204-1 et 204-11 : Sécurité des machines ;
- CEI/IEC 60034 : Machines électriques tournantes, y compris notamment :
 - CEI/IEC 60034-1 ;
 - CEI/IEC 60034-2 ;
 - CEI/IEC 60034-5 ;
 - CEI/IEC 60034-6 ;
 - CEI/IEC 60034-7 ;
 - CEI/IEC 60034-8 ;
 - CEI/IEC 60034-9 ;
 - CEI/IEC 60034-12 ;
 - CEI/IEC 60034-14 ;
- CEI/IEC 60072-1 et 60072-2 : Dimensions et séries de puissances des machines électriques tournantes ;
- Ainsi que toute autre norme ou référence technique applicable aux équipements fournis et aux conditions d'exploitation prévues dans le présent cahier des charges.

- ARTICLE 10 : MARQUE ET PAYS D'ORIGINE

Pour chaque lot, le Soumissionnaire devra obligatoirement préciser dans son **offre technique** :

- La marque du moteur proposé ;
- Le ou les pays d'origine des équipements proposés.

N.B. : Le Soumissionnaire retenu sera tenu de fournir des équipements de même marque que celle déclarée dans son offre technique.

- ARTICLE 11 : DÉLAIS DE LIVRAISON

Le Soumissionnaire devra préciser dans son **offre technique**, pour chaque lot, les délais de livraison proposés.

À ce titre :

➤ **Pour les Soumissionnaires de droit algérien :**

- Le délai de mise à disposition des moteurs au niveau de leur site de livraison en Algérie.

➤ **Pour les Soumissionnaires étrangers :**

- Le délai de livraison des moteurs selon l'incoterm FOB (Free On Board) ;
- Le délai de livraison des moteurs selon l'incoterm CFR (Cost and Freight).

Les délais proposés devront être exprimés :

- Soit en jours calendaires ;
- Soit en semaines calendaires ;

Aux fins de l'évaluation et de la comparaison des offres, les délais exprimés en semaines calendaires seront convertis en jours calendaires selon la correspondance suivante :

- Une (01) semaine calendaire équivaut à sept (07) jours calendaires.

N.B : Le délai de livraison contractuel commence à courir à compter de la date de notification de mise en vigueur du contrat.

- ARTICLE 12 : EXPÉDITION – TRANSPORT – EMBALLAGE - MARQUAGE

12-1 Expédition :

- **Pour les Soumissionnaires de droit algérien** : L'expédition de la fourniture sera prise en charge par le Client depuis le site de livraison du Soumissionnaire de droit algérien retenu jusqu'au site du Client (Cimenterie).
- **Pour les Soumissionnaires étrangers** : L'expédition de la fourniture sera prise en charge par le Soumissionnaire étranger retenu et s'effectuera selon l'Incoterm retenu par le Client (FOB ou CFR conformément aux Incoterms 2020) ainsi que selon le programme de livraison arrêté d'un commun accord.
- Le Client prendra en charge les opérations au port de débarquement ainsi que le transport de la fourniture jusqu'à son site en Algérie.

12-2 Documents d'expédition :

Pour chaque expédition, les documents d'expédition suivants seront communiqués au Client **par canal bancaire** :

- Facture commerciale en six (06) exemplaires originaux ;
- Liste de colisage en quatre (04) exemplaires originaux ;
- Connaissance Clean-on-Board, en deux (02) exemplaires originaux, établi à l'ordre de la banque BEA Batna, notifié au donneur d'ordre.
- Deux (02) exemplaires originaux du Certificat d'origine visés par la Chambre de Commerce ;
- Un (01) exemplaire original du Certificat de Circulation EUR 1 ;
- Deux (02) exemplaires originaux des fiches techniques ;

- Deux (02) exemplaires originaux du Certificat de Conformité délivrés et signés par le Vendeur.
- Une copie de la Caution bancaire de garantie et bonne exécution.

NB :

- Un jeu complet des documents énumérés ci-dessus, comprenant notamment un exemplaire du connaissement, devra être transmis par le Soumissionnaire retenu au Client par courrier express, dès réception desdits documents et au plus tard dans un délai de soixante-douze (72) heures après l'expédition.
- Les livraisons partielles sont autorisées, sous réserve du respect des délais de livraison arrêtés.

12-3 Transport :

➤ **Pour les Soumissionnaires de droit algérien :**

Les frais et les moyens de transport de la fourniture objet du cahier des charges sont à la charge du Client, depuis le site de livraison du Soumissionnaire en Algérie jusqu'à son site.

➤ **Pour les Soumissionnaires étrangers :**

Conformément au mode d'expédition retenu par le Client (FOB ou CFR selon les Incoterms 2020). Dans le cadre d'une expédition en mode FOB, la priorité sera accordée à la Compagnie Algérienne de Navigation (CNAN).

En cas d'indisponibilité de la CNAN et afin de respecter les délais de livraison convenus, le Soumissionnaire pourra recourir à un autre transporteur. Dans ce cas, il devra en informer préalablement le Client et motiver son choix.

Le choix du transporteur devra être effectué dans le respect du principe d'optimisation du rapport délai/coût, notamment en privilégiant un départ de navire à échéance rapprochée ainsi que les conditions de fret les plus avantageuses possibles.

Le règlement du fret devra, dans tous les cas, être effectué en monnaie nationale (Dinar algérien).

12-4 Transbordement :

❖ **Notification préalable obligatoire :**

Le Soumissionnaire doit informer expressément le Client, lors de la soumission de l'offre, de l'existence éventuelle d'un transbordement prévu sur l'itinéraire maritime.

Toute modification ultérieure du plan de transport (ajout, changement ou suppression d'un transbordement) doit être notifiée par écrit au Client au moins dix (10) jours avant l'embarquement.

❖ **Accord préalable du Client :**

Aucun transbordement n'est autorisé sans accord écrit et préalable du Client.

À défaut d'accord, tout transbordement opéré par l'Armateur ou le Transporteur est effectué aux risques exclusifs du Soumissionnaire.

❖ **Responsabilité du Soumissionnaire :**

En cas de transbordement, le Soumissionnaire demeure entièrement responsable de la marchandise jusqu'à sa livraison au port algérien convenu, même si l'assurance maritime est prise en charge par le Client.

Cette responsabilité couvre notamment :

- La perte ;

- L'avarie ;
- Le retard ;
- La substitution ou le vol ;

survenus pendant ou en raison directe du transbordement.

❖ **Surcoûts et frais additionnels :**

Tous les frais additionnels liés au transbordement (manutention, stockage, surestaries, détention, réacheminement, etc.), hors montant contractuel, sont à la charge exclusive du Soumissionnaire, sauf accord écrit contraire du Client.

❖ **Traçabilité et sécurisation de la marchandise :**

Le Soumissionnaire doit garantir l'intégrité de la marchandise et de son emballage ou conditionnement, et fournir les informations de suivi à chaque étape du transport. Tout remplacement ou ouverture de scellé, emballage ou dispositif de protection doit être justifié par le soumissionnaire.

❖ **Délais de livraison :**

Les retards résultant d'un transbordement non approuvé par le Client sont imputables exclusivement au Soumissionnaire et peuvent donner lieu à l'application des pénalités contractuelles.

12-5 Emballage :

La fourniture doit être emballée de manière appropriée, conformément aux normes d'expédition applicables. Le Soumissionnaire assume l'entière responsabilité de la qualité de l'emballage, qui doit protéger efficacement la marchandise contre tout risque, y compris chocs, manipulations et corrosion, durant le transport maritime et terrestre.

12-6 Marquage :

Le marquage relatif aux précautions de manipulation des caisses ou conteneurs, dues à la nature du produit, doit être impérativement apposé.

Le soumissionnaire doit identifier clairement et de façon indélébile chaque caisse ou conteneur par les mentions suivantes :

- **Société des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT)**
- Port d'embarquement :
- Port de débarquement :
- Poids brut :
- Poids net :
- Numéro de colis :

- ARTICLE 13 : ASSURANCES

▪ **Pour les Soumissionnaires de droit algérien**

L'assurance des fournitures sera à la charge du Client à compter de l'enlèvement des équipements depuis le site du Soumissionnaire retenu jusqu'au site de la Cimenterie.

▪ **Pour les Soumissionnaires étrangers**

Les responsabilités en matière d'assurance seront définies conformément au mode d'expédition retenu par le Client (FOB ou CFR – Incoterms 2020).

- ARTICLE 14 : CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectuera de la manière suivante :

- **Pour les Soumissionnaires de droit algérien** : 100% du montant total de chaque lot par chèque ou virement bancaire après réception sur le site du Client et contre présentation de :
 - Procès-Verbal de réception de conformité signé par les deux parties.
 - Factures commerciales en trois exemplaires originaux.
 - Copie de la caution bancaire de garantie et de bonne exécution.
- **Pour les Soumissionnaires étrangers** : 100% du montant total de la fourniture à la mise à FOB ou CFR, par Remise documentaire ou Crédit documentaire (selon le choix du soumissionnaire), contre présentation des documents d'expédition précisés à l'article 12-2 du présent cahier des charges. Le Soumissionnaire étranger doit préciser dans son Offre financière le moyen de paiement choisi (Remise documentaire ou Crédit documentaire) ;
En cas de paiement par Crédit documentaire, tous les frais bancaires liés au Crédit seront à la charge du Soumissionnaire.

- ARTICLE 15 : IMPOTS, DROITS ET TAXES

▪ **Fiscalité Algérienne** :

- **Le Client** supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.
- **Le Soumissionnaire retenu** supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.

▪ **Fiscalité étrangère** :

- **Le Soumissionnaire étranger retenu** prendra à sa charge tous les impôts, droits et taxes, et autres contributions assimilées de toute nature, existants ou à venir qui sont liées à l'exécution du contrat à l'étranger.

- ARTICLE 16 : FRAIS BANCAIRES

▪ **Le Soumissionnaire étranger retenu** : prendra en charge :

- ✓ Tous les frais bancaires hors Algérie sur les paiements effectués en sa faveur par le Client ;
- ✓ Tous les frais bancaires relatifs au crédit documentaire (ouverture, confirmation, modification, prorogation,...) en cas de paiement par Crédit documentaire ;
- ✓ Les frais bancaires liés à la Caution bancaire de garantie et de bonne exécution.

▪ **Le Soumissionnaire de droit algérien retenu** : prendra en charge :

- ✓ Les frais bancaires liés à la Caution bancaire de garantie et de bonne exécution.

▪ **Le Client** : prendra en charge :

- ✓ Tous les frais bancaires qui seront dus en Algérie sur les paiements effectués au bénéfice du Soumissionnaire retenu.

- ARTICLE 17 : CHOIX DU CORRESPONDANT BANCAIRE

Le choix du correspondant bancaire est du ressort de la Banque Extérieure d'Algérie (BEA).

Le Soumissionnaire doit accepter les conditions de la Banque Extérieure d'Algérie en matière de choix du correspondant.

- ARTICLE 18 : CAUTION BANCAIRE DE GARANTIE ET DE BONNE EXÉCUTION

➤ Pour les Soumissionnaires de droit algérien :

Une Caution bancaire de garantie et de bonne exécution à première demande, d'un taux de **Dix pour cent (10%)** du montant total du contrat, sera émise par le Soumissionnaire retenu de droit algérien, dans une banque de droit algérien, au plus tard huit (08) jours francs à compter de la date de notification de mise en vigueur du Contrat.

➤ Pour les Soumissionnaires étrangers :

Une caution bancaire de garantie et de bonne exécution à première demande, d'un taux de **Dix pour cent (10%)** du montant total du contrat, sera émise par le Soumissionnaire retenu étranger, dans la banque du Client (BEA), cette caution sera couverte par une contre garantie émise par une banque étrangère de premier ordre, et ce au plus tard huit (08) jours francs à compter de la date de notification de mise en vigueur du Contrat.

N.B :

- La caution bancaire de garantie et de bonne exécution sera libérée après expiration de la période de garantie et signature du procès-verbal de réception définitive.
- Les frais bancaires liés à la caution bancaire de garantie et de bonne exécution seront à la charge du Soumissionnaire retenu.

- ARTICLE 19 : PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de retard imputable au Soumissionnaire retenu dans l'exécution des délais contractuels de livraison, il sera appliqué une pénalité de retard égale à zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) par semaine de retard, calculée sur le montant du lot concerné par le retard.

Le cumul des pénalités de retard applicables ne pourra excéder cinq pour cent (5 %) du montant total du contrat.

L'application des pénalités de retard ne dégage pas le Soumissionnaire retenu de ses obligations contractuelles, notamment en matière de livraison et de conformité des équipements fournis.

- ARTICLE 20 : RÉCEPTION DE CONFORMITÉ, PROVISOIRE ET DÉFINITIVE

Les réceptions de conformité, provisoire et définitive ont pour objet de constater la conformité des équipements fournis ainsi que le respect des exigences et garanties prévues au présent cahier des charges.

Les modalités de réception définies ci-après seront applicables à chacun des lots.

20.1- Réception de conformité

La réception de conformité de la fourniture aura lieu sur le site du Client, en présence du soumissionnaire retenu ou de son représentant dûment habilité, au plus tard quinze (15) jours après réception de la fourniture.

Cette réception a pour objet de vérifier notamment :

- La conformité quantitative de la fourniture par rapport à l'étendue contractuelle ;
- La présence des accessoires et pièces de rechange ;
- L'état apparent des équipements livrés ;
- Ainsi que la conformité générale de la fourniture aux exigences du présent cahier des charges.

Le Client procédera également à un contrôle visuel et physique des équipements livrés afin de déceler toute anomalie, avarie, détérioration ou non-conformité apparente.

À l'issue de cette opération, un procès-verbal de réception de conformité sera établi et signé contradictoirement par les deux parties. Les éventuelles réserves ou non-conformités constatées y seront consignées.

En cas d'absence du soumissionnaire retenu ou de son représentant dûment mandaté, le Client se réserve le droit de procéder unilatéralement à la réception de conformité. Cette réception ne saurait dégager le Soumissionnaire retenu de ses responsabilités contractuelles relatives à la conformité, à la qualité et à l'intégrité des équipements fournis.

NB : Le soumissionnaire retenu est tenu de communiquer au client les précautions nécessaires à prendre en cas de stockage des moteurs sur site.

20.2- Réception provisoire

Le montage, le raccordement et la mise en service des moteurs seront réalisés par le Client.

La réception provisoire sera prononcée après montage et mise en service du moteur par le Client, sous réserve :

- De la levée de l'ensemble des réserves éventuellement formulées lors de la réception de conformité ;
- Et de la remise par le soumissionnaire retenu de l'ensemble des documents techniques prévus à l'article 08 du présent cahier des charges.

La réception provisoire a pour objet de constater la conformité globale des équipements livrés ainsi que leur aptitude au fonctionnement dans les conditions d'exploitation prévues.

Le Soumissionnaire retenu pourra, s'il le souhaite, assister aux opérations de montage, de contrôle et de mise en service des équipements fournis. Cette assistance demeure facultative et ne pourra donner lieu à aucun frais ou charge supplémentaire pour le Client.

L'ensemble des frais liés à cette assistance, notamment les frais de déplacement, de transport, d'hébergement et de séjour du personnel du Soumissionnaire retenu, restera entièrement à la charge de ce dernier.

Toutefois, lorsque la mise en service des équipements n'a pas pu être réalisée dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de la réception de conformité en raison de contraintes d'exploitation, de maintenance, d'organisation ou de toute autre contrainte non imputable au Soumissionnaire retenu et relevant du Client, ce dernier pourra prononcer la réception provisoire sur la base :

- De la conformité physique des équipements ;
- De la conformité documentaire ;
- Et de la levée des éventuelles réserves,

sans validation des performances ou du fonctionnement des équipements.

Dans tous les cas où les équipements sont stockés avant leur mise en service, le Soumissionnaire retenu devra remettre au Client un guide de stockage précisant notamment :

- Les conditions environnementales de stockage ;
- Les mesures de protection à appliquer ;
- Les opérations de conservation recommandées ;
- Les rotations périodiques de l'arbre ;
- Les contrôles et vérifications à effectuer ;
- Ainsi que toute autre précaution nécessaire à la préservation des équipements durant la période de stockage.

Un procès-verbal de réception provisoire sera établi et signé conjointement par les deux parties.

En cas d'absence du Soumissionnaire retenu ou de son représentant dûment mandaté lors des opérations de réception provisoire, le Client se réserve le droit de procéder unilatéralement à ladite réception. Cette réception ne saurait dégager le Soumissionnaire retenu de ses obligations et responsabilités contractuelles, notamment celles relatives au bon fonctionnement, à la conformité et aux garanties des équipements fournis.

20.3- Réception définitive

La réception définitive sera prononcée à l'expiration de la période de garantie proposée par le soumissionnaire retenu, à compter de la date de la réception provisoire, sous réserve :

- De la levée de l'ensemble des réserves et anomalies éventuellement signalées par le Client durant la période de garantie ;
- Et de l'exécution de toutes les obligations contractuelles du Soumissionnaire retenu.

La réception définitive a pour objet de constater l'exécution complète et satisfaisante des obligations contractuelles relatives à la fourniture objet du présent cahier des charges.

Un procès-verbal de réception définitive sera établi et signé conjointement par les deux parties.

La réception définitive met fin à la période de garantie contractuelle et entraîne la libération de la caution de garantie, conformément aux dispositions contractuelles applicables.

- ARTICLE 21 : GARANTIE

- Le Soumissionnaire devra préciser dans son offre technique la durée de garantie proposée. La durée de garantie ne pourra en aucun cas être inférieure à douze (12) mois à compter de la date de prononciation de la réception provisoire.
- Le Soumissionnaire retenu garantit l'ensemble des équipements fournis contre tout vice, défaut ou anomalie de conception, de fabrication, de matière ou de fonctionnement, qu'ils soient apparents ou cachés.
- Le Soumissionnaire retenu garantit le bon fonctionnement et la fiabilité des équipements fournis dans les conditions d'exploitation prévues par le présent cahier des charges, après leur mise en service.
- Pendant la période de garantie, le Soumissionnaire retenu s'engage à remplacer, à ses frais et dans les plus brefs délais, toute pièce, composant ou équipement reconnu défectueux ou non conforme aux spécifications techniques contractuelles.

Le remplacement s'effectuera :

- Selon l'Incoterm CIF pour les soumissionnaires étrangers ;
- Et par livraison sur le site du Client pour les soumissionnaires de droit algérien.
- Toute pièce, composant ou équipement remplacé ou réparé au titre de la garantie bénéficiera d'une nouvelle période de garantie couvrant au minimum le reliquat de la garantie initiale restant à courir.
- En cas de dysfonctionnement ou de défaillance des équipements durant la période de garantie, imputable au soumissionnaire retenu, celui-ci devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour remédier aux anomalies constatées dans un délai maximal de soixante-douze (72) heures à compter de la notification du Client.
- En cas d'immobilisation d'un moteur pour une durée supérieure à cinq (05) jours consécutifs, pour des causes imputables au soumissionnaire retenu, la période de garantie sera suspendue de plein droit à compter du sixième jour suivant la date d'arrêt du moteur.
Le décompte de la période de garantie reprendra automatiquement à compter de la date de remise en service effective du moteur.
- Lorsque la durée cumulée des immobilisations excédant cinq (05) jours atteint trente (30) jours calendaires au cours de la période de garantie, celle-ci sera prolongée d'une durée égale au cumul des jours d'immobilisation retenus à ce titre.
- Les obligations de garantie du Soumissionnaire retenu demeurent applicables indépendamment des opérations de stockage, de montage ou de mise en service réalisées par le Client, dès lors que ces opérations ont été effectuées conformément aux prescriptions techniques fournies par le soumissionnaire retenu.

- ARTICLE 22 : SERVICE APRÈS-VENTE

Le Soumissionnaire retenu s'engage à assurer au Client un service après-vente relatif aux équipements fournis, notamment :

- La disponibilité des pièces de rechange nécessaires à l'exploitation et à la maintenance des moteurs pour une durée minimale de dix (10) ans à compter de la date de réception définitive ;
- Une assistance technique relative à l'utilisation, à l'exploitation, à l'entretien et à la maintenance des équipements fournis ;

- La prise en charge et le traitement des sollicitations techniques du Client, y compris hors période de garantie, en cas de difficultés, dysfonctionnements ou besoins d'assistance liés aux équipements fournis.

- ARTICLE 23 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION

Sont exclus, temporairement ou définitivement de la participation au présent Appel d'offres :

- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques, dont la faillite personnelle a été prononcée.
- Les entreprises dans lesquelles les Administrateurs de la Société des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT), les gestionnaires ou les membres des commissions et des comités possèdent des intérêts financiers ou personnels, de quelque nature que ce soit.
- Les entreprises dans lesquelles des consultants, ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers de l'Appel d'offres, détiennent des intérêts directes ou indirectes.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe GICA et de ses filiales ayant quitté leurs fonctions, depuis une période inférieure à quatre (04) années.
- Les entreprises qui se sont désistées pendant la durée de validité des offres ou après attribution d'un Contrat, sans préjudice de la mise en jeu de la caution de soumission, lorsqu'elle est prévue.
- Les entreprises qui ont manqué à leurs obligations contractuelles, ayant donné lieu à une résiliation de leurs Contrats à leurs torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui se sont avérées inexactes.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers, notamment :
 - Une présentation erronée des faits, afin d'influer sur le processus de passation d'Achat.
 - Une entente illicite avec un ou plusieurs autres Soumissionnaires, au préjudice de la Société.
 - A l'origine d'une tentative, de quelque nature qu'elle soit, visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des Contrats.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant une infraction affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas des dépôts légaux de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle, avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation, pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises inscrites sur la liste des Fournisseurs exclus de participer aux Achats de la Société.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux judiciaire ou arbitral, les opposants au GICA ou à l'une de ses filiales.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.

- Les entreprises faisant objet de poursuites pénales, pouvant affecter leur probité ou celle de leurs représentants légaux.

- ARTICLE 24 : MARGE DE PRÉFÉRENCE POUR LES PRODUITS D'ORIGINE ALGÉRIENNE

- Une marge de préférence nationale d'un taux de vingt-cinq pour cent (25 %), est accordée aux produits d'origine algérienne et/ou aux entreprises de droit algérien dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents.
- L'octroi de la marge de préférence citée ci-dessus est accordé au stade de l'évaluation des offres financières. Elle est appliquée aux offres financières des soumissionnaires qualifiés techniquement, conformément aux critères d'évaluation fixés dans le présent cahier des charges.
- Les prix des offres financières des Soumissionnaires qui ne présentent pas un Certificat d'origine algérienne, tous droits et taxes compris, seront majorés de 25 %

Le Certificat d'origine algérienne est délivré, à la demande du Soumissionnaire, par la chambre de commerce et d'industrie concernée.

- Les prix des offres financières des soumissionnaires étrangers et des sociétés de droit algérien, dont le capital social est détenu majoritairement par des étrangers, tous droits et taxes compris, sont majorés de 25 % à concurrence de la part détenue par les étrangers.
- Dans le cas d'un groupement mixte, le pourcentage de 25% est minoré à concurrence de la part que détient l'entreprise algérienne dans le groupement, dans la limite de la part détenue dans l'entreprise par les nationaux résidents.

N.B :

- La marge de préférence de 25 % ne peut pas être octroyée deux fois au même Soumissionnaire. Elle n'est pas à cet effet cumulable.
- Dans tous les cas, le montant qui résulte de l'application de la marge de préférence nationale est virtuel et n'est utilisé que pour les besoins de la notation de l'offre financière et pour établir le classement des Soumissionnaires.

Le contrat sera finalement attribué avec le montant effectif de l'offre, sans tenir compte du montant majoré ou minoré par l'application de la marge de préférence nationale.

- ARTICLE 25 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges peut être retiré auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT (sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000) par le Soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté.

Il peut être également envoyé par E-mail à la demande du Soumissionnaire et contre paiement ou virement d'un montant de **30.000,00 DA.**

Les coordonnées bancaires seront transmises dans ce cas, au Soumissionnaire intéressé suite à une demande officielle qu'il doit communiquer à l'adresse mail : secretariat.cda@scimat.dz

- ARTICLE 26 : VISITE DES LIEUX

En plus des données techniques stipulées dans le présent cahier des charges, le Soumissionnaire **peut** visiter et examiner le lieu où sera installée la fourniture objet du cahier des présent charges afin de réunir sous sa propre responsabilité tous les renseignements qui pourraient lui être utiles et nécessaires pour la préparation de son offre.

NB :

- Les dépenses liées à la visite des lieux seront à la charge du Soumissionnaire.
- Les Soumissionnaires étrangers doivent annoncer leur visite à la SCIMAT 72 heures avant leur déplacement tout en renseignant la fiche de renseignements en Annexe 14.

- ARTICLE 27 : CONDITIONS DE SOUMISSION, FORME ET CONTENU DES OFFRES

27-1 CONDITIONS DE SOUMISSION :

- Le présent Appel d'Offres National et International Ouvert s'adresse à tout candidat, de droit algérien ou étranger, répondant aux exigences et conditions prévues par le présent cahier des charges.
- Un Soumissionnaire seul ou en groupement, ne peut présenter plus d'une offre dans le cadre du présent cahier des charges.
- Une même personne ne peut pas représenter plus d'un Soumissionnaire ou candidat dans le cadre du présent cahier des charges.

27-2 FORME DE LA SOUMISSION :

La soumission doit être présentée sous deux enveloppes (N°1 et N°2), fermées et portant chacune :

- **L'enveloppe (N°1) fermée**, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

OFFRE TECHNIQUE
N° 07/SCDA/SCIMAT/2026

- **L'enveloppe (N°2) fermée**, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

OFFRE FINANCIÈRE
N° 07/SCDA/SCIMAT/2026

Les deux enveloppes doivent être contenues dans une **troisième enveloppe extérieure anonyme fermée**, dans laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »
À MONSIEUR LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES ACHATS - SCIMAT
73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA 05000
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL OUVERT
N° 07/SCDA/SCIMAT/2026

FOURNITURE DE TROIS (03) MOTEURS ÉLECTRIQUES BT ASYNCHRONES
TRIPHASÉS

27-3 CONTENU DES OFFRES :

Contenu de l'enveloppe n° 01 (Offre Technique) :

L'enveloppe (N°1) portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE** » doit contenir les documents suivants :

- 1- Offre technique proprement dite **pour chaque lot**, établie selon les **Annexes 01,02 et 03**, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- 2- Fiches techniques des moteurs proposés.
- 3- Fiche d'identification du soumissionnaire (**Annexe 05**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- 4- Déclaration à souscrire (**Annexe 06**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- 5- Déclaration de probité (**Annexe 07**), dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- 6- Attestation de délégation de pouvoir (**Annexe 08**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (fournie seulement dans le cas où la personne, engageant le soumissionnaire n'est pas le responsable statutaire).
- 7- Références professionnelles des cinq (05) dernières années relatives à la fourniture de moteurs électriques destinés au secteur industriel. Ces références doivent être dûment justifiées par des attestations de bonne exécution (les soumissionnaires n'ayant pas d'attestations de bonne exécution ne seront pas rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).
- 8- Un document ou un engagement délivré par le Soumissionnaire attestant l'existence d'un service après-vente (SAV) en Algérie (les soumissionnaires n'ayant pas de Service après-vente installé en Algérie ne seront pas rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).

- 9- Une copie des statuts à jour de l'entreprise ou autres documents équivalents justifiant l'habilitation du signataire des documents.
- 10- Une copie des bilans financiers **certifiés** des deux dernières années.
- 11- Une copie du présent Cahier des charges comportant le cachet du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT, paraphé sur chaque page, portant dans sa dernière page (**n°28**) le cachet du Soumissionnaire et la mention « **Lu et accepté** ».
- 12- Une copie de la justification du paiement du cahier des charges.
- 13- Les références bancaires RIB.
- 14- Une copie du Registre du Commerce.
- 15- Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux.
- 16- Une copie du NIF et de l'article d'imposition A.I.
- 17- Un extrait du casier judiciaire (datant de moins de trois mois) du Soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal du Soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

N.B :

- Les documents exigés ci-dessus doivent être à jour et en cours de validité à la date de dépôt des offres.
- Toute offre ne comportant pas les documents exigés aux alinéas 1 et 4 ci-dessus sera rejetée et ne fera l'objet d'aucune demande de complément ou de régularisation.
- Après attribution du contrat, le Client se réserve le droit d'exiger de l'attributaire la présentation des documents originaux fournis dans son offre.

Contenu de l'enveloppe n°02 (Offre Financière) :

➤ **Pour les Soumissionnaires de droit algérien (Locaux) :**

L'enveloppe (N°2) portant la mention « **OFFRE FINANCIÈRE** » doit contenir **pour chaque lot**, les documents suivants :

- 1- Une lettre de soumission **pour chaque lot**, établie conformément à l'**Annexe 09**, dûment renseignée, signée et revêtue du cachet et de la griffe du Soumissionnaire.
- 2- L'offre financière **pour chaque lot**, comportant le détail quantitatif et estimatif ainsi que le montant total de l'offre, établie conformément à l'**Annexe 11**, dûment renseignée, signée et revêtue du cachet et de la griffe du Soumissionnaire.
- 3- La liste du lot de pièces de rechange **propre au moteur proposé**, établie et valorisée item par item conformément à l'**Annexe 13**, dûment renseignée, signée et revêtue du cachet et de la griffe du Soumissionnaire.

N.B: Toute offre ne comportant pas les documents exigés aux alinéas 1, 2 et 3 ci-dessus sera rejetée et ne fera l'objet d'aucune demande de complément ou de régularisation ;

➤ **Pour les Soumissionnaires Étrangers :**

L'enveloppe (N°2) portant la mention « **OFFRE FINANCIÈRE** » doit contenir **pour chaque lot, deux variantes :**

- ✚ Une variante en mode **FOB** ;
- ✚ **Et** une variante en mode **CFR**.

Chaque variante doit comporter les documents suivants :

- 1- Une lettre de soumission **pour chaque lot**, établie conformément à l'**Annexe 10**, dûment renseignée, signée et revêtue du cachet et de la griffe du Soumissionnaire.
- 2- L'offre financière **pour chaque lot**, comportant le détail quantitatif et estimatif ainsi que le montant total de l'offre, établie conformément à l'**Annexe 12**, dûment renseignée, signée et revêtue du cachet et de la griffe du Soumissionnaire.
- 3- La liste du lot de pièces de rechange **propre au moteur proposé**, établie et valorisée item par item conformément à l'**Annexe 13**, dûment renseignée, signée et revêtue du cachet et de la griffe du Soumissionnaire.

N.B:

- Toute offre ne comportant pas les documents exigés aux alinéas 1, 2 et 3 ci-dessus sera rejetée et ne fera l'objet d'aucune demande de complément ou de régularisation.
- En cas d'attribution à un soumissionnaire étranger, le Client se réserve le droit de retenir le mode d'expédition qui lui convient, notamment FOB (Free On Board) ou CFR (Cost and Freight), lors de la contractualisation, sous réserve que le choix retenu n'affecte pas le classement final issu de l'évaluation des offres.

- ARTICLE 28 : RÉVISION DES PRIX

Les prix seront fermes, non révisables et non actualisables durant toute la durée de l'exécution du contrat.

- ARTICLE 29 : DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES OFFRES

La date limite de dépôt des offres auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT (sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000), est fixée au plus tard le **08/07/2026 à 10h45**, soit **trente (30) jours** à compter de la date de la première parution de l'Avis d'Appel d'Offres dans la presse nationale (**08/06/2026**).

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée, le cachet du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT faisant foi.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui se tiendra le **08/07/2026 à 11h00** au niveau du Siège de la Direction Générale de la SCIMAT à Batna, sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000.

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés auprès du Secrétariat de la Commission des Achats au siège de la Direction Générale de la SCIMAT à Batna, sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000.

Si la date limite du dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- ARTICLE 30 : VÉRIFICATION DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS FOURNIS PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Le Client se réserve le droit de procéder, à tout moment du processus de consultation et par tout moyen qu'il juge approprié, à la vérification de l'exactitude, de la sincérité et de l'authenticité des informations, déclarations et documents fournis par les soumissionnaires dans le cadre du présent appel d'offres.

Toute déclaration inexacte, information erronée, falsifiée ou document non authentique, quelle qu'en soit la nature ou l'importance, pourra entraîner le rejet de l'offre du Soumissionnaire concerné, sans préjudice de toute autre mesure prévue par la réglementation en vigueur.

Afin de permettre l'analyse, l'évaluation et la comparaison des offres, le Client peut demander, par écrit, aux soumissionnaires toute clarification ou précision relative au contenu de leurs offres, sans que cela ne puisse avoir pour effet de modifier les éléments essentiels de celles-ci.

- ARTICLE 31 : LANGUE UTILISÉE

La langue à utiliser pour la rédaction et la présentation des documents du présent Appel d'offres est l'Arabe, le Français ou l'Anglais. Tout document officiel établi dans une autre langue doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme dans l'une de ces trois langues.

Les inscriptions portées sur les cachets et griffes apposés sur les pièces du dossier de soumission doivent être libellées en Arabe, en Français ou en Anglais.

Les correspondances, échanges officiels et réunions entre le Client et le soumissionnaire retenu seront tenus en langue arabe et/ou française.

- ARTICLE 32 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le Soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de **Cent vingt (120) jours** à compter de la **date limite de réception de l'offre**.

Dans le cas de soumissionnaire attributaire du contrat, le délai de validité de son offre est prorogé systématiquement d'un mois supplémentaire.

- ARTICLE 33 : CLARIFICATIONS SUR LE CAHIER DES CHARGES

- Le Soumissionnaire qui désire obtenir des clarifications sur le cahier des charges peut notifier sa requête au Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT, par écrit sur l'adresse mail : secretariat.cda@scimat.dz
- La SCIMAT répondra par écrit à toute demande de clarification sur le cahier des charges, qu'elle aura reçu au plus tard dans **les quinze (15) jours précédant la date limite de dépôt des offres**.
- Des copies de la réponse de la SCIMAT (y compris une explication de la demande, mais sans identification de son origine) seront adressées à tous les Soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges.

- ARTICLE 34 : CRITÈRES DE CHOIX ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Chaque Lot est évalué séparément selon les critères d'évaluation ci-dessous :

A. Critères d'évaluation technique : (60 Points)

- Durée de garantie : **20 Points**
- Références professionnelles du Soumissionnaire : **10 Points**

- Délai de livraison de la fourniture : **10 Points**
- Présence d'un Service après-vente en Algérie : **10 Points**
- Rendement nominal η (en %) : **10 points**

Méthode d'évaluation des offres techniques :

- Le Soumissionnaire ayant proposé la durée de garantie la plus élevée se verra attribuer la note maximale prévue au titre de ce critère. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.
- Le Soumissionnaire ayant présenté le nombre le plus élevé de références professionnelles réalisées au cours des cinq (05) dernières années dans la fourniture de moteurs électriques destinés au secteur industriel, dûment justifiées par des attestations de bonne exécution, se verra attribuer la note maximale prévue au titre de ce critère. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.
- Le Soumissionnaire ayant proposé le délai de livraison le plus court se verra attribuer la note maximale prévue au titre de ce critère. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.
- Le Soumissionnaire disposant d'un Service après-vente installé en Algérie, justifié par un engagement de présence et de prise en charge du Service après-vente, se verra attribuer la note maximale prévue au titre de ce critère. Les autres soumissionnaires obtiendront une note nulle.
- La note relative au rendement nominal des moteurs sera attribuée selon le barème suivant :

Pour les lots N°01 et N°02 :

- $95\% \geq \eta \geq 93\%$: auront 05 points
- $98 \geq \eta > 95\%$: auront 08 points
- $\eta > 98\%$: auront 10 points

Pour le lot N°03 :

- $97\% \geq \eta \geq 95\%$: auront 05 points
- $98 \geq \eta > 97\%$: auront 08 points
- $\eta > 98\%$: auront 10 points

NB :

- Une déduction de cinq (05) points sera appliquée à la note technique totale des Soumissionnaires ayant enregistré des antécédents négatifs avec la SCIMAT au cours des cinq (05) dernières années.
- Les offres techniques ayant obtenu une note inférieure ou égale à quarante (40) points seront éliminées.

B. Critères d'évaluation financière : (40 Points)

L'évaluation financière de chaque lot se fera comme suit :

- Montant de l'offre : **40 Points**

Méthode d'évaluation des offres financières :

- Le Soumissionnaire ayant proposé l'offre financière la moins-disante obtiendra la note maximale. Les autres offres seront notées au prorata.

Évaluation comparative entre les offres des Soumissionnaires de droit algérien et ceux étrangers :

Dans le cadre de l'analyse financière, lorsque la comparaison porte simultanément sur des offres déposées par des Soumissionnaires de droit algérien et des Soumissionnaires étrangers, le montant servant de base à l'évaluation de chaque offre financière est déterminé selon les règles et modalités de calcul précisées ci-après. Ces modalités s'appliquent de manière uniforme afin d'assurer une comparaison équitable et objective entre l'ensemble des offres :

- **Pour les Soumissionnaires de droit algérien**, le montant pris en compte pour l'évaluation de l'offre financière correspond au montant total de l'offre toutes taxes comprises (TTC).
- **Pour les Soumissionnaires étrangers**, le montant retenu pour l'évaluation de l'offre financière correspond à la contre-valeur en dinars algériens du montant total de l'offre en CFR, majoré des frais d'approche estimatifs liés à l'opération d'importation. Ce montant est déterminé conformément à la formule ci-après :

$$\text{Montant retenu pour l'évaluation} = (\text{Montant de l'offre en CFR} \times \text{Taux de change}) + \text{Frais d'approche}$$

Les frais d'approche correspondent à la somme des éléments suivants :

1. Les droits et taxes de douane, calculés par le transitaire conventionné avec la SCIMAT, conformément aux taux en vigueur prévus par la réglementation douanière algérienne ;
 2. L'assurance, calculée au taux de 0,05 % du montant de la fourniture en valeur CFR ;
 3. Les frais de prestation de dédouanement, fixés forfaitairement à trente mille dinars algériens (30 000 DA).
- **Taux de change** : Le taux de change retenu pour le calcul de la contre-valeur en dinars algériens sera celui en vigueur à la date d'ouverture des plis.

$$\text{Note Finale} = \text{Note Technique} + \text{Note Financière}$$

C. Cas d'égalité de la note finale entre les soumissionnaires :

En cas d'égalité de la note finale entre deux ou plusieurs soumissionnaires, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note technique.

En cas d'égalité de la note technique après égalité de la note finale, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la note de Garantie la plus élevée.

En cas d'égalité de la note de Garantie après égalité de la note finale et la note technique, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la note de Références professionnelles la plus élevée.

D. Correction des erreurs arithmétiques simples :

Sous réserve de la conformité de l'offre du soumissionnaire, l'erreur de calcul qui peut être corrigée après le dépôt des offres correspond à la « simple erreur de calcul arithmétique » fondée sur les unités correctes.

Les erreurs arithmétiques simples constatées au niveau des offres financières des soumissionnaires, seront corrigées de la manière suivante :

4. En cas de différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire et la quantité, le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé ;
5. En cas d'erreur dans le montant total, correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le montant total sera corrigé ;
6. En cas de divergence entre le montant en lettres et le montant en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf si le montant exprimé en lettres est lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des points 1 et 2 ci-dessus.

NB :

- Si un soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, sa soumission sera déclarée non recevable et rejetée.
- En cas de correction du montant de l'offre, la mention « montant après correction » doit apparaître sur l'avis d'attribution.

- ARTICLE 35 : ATTRIBUTION PROVISOIRE

La SCIMAT communiquera par écrit, avec un accusé de réception, le choix de l'Attributaire provisoire, à ce dernier ainsi qu'aux Soumissionnaires non retenus et procédera à la publication de l'Avis d'attribution provisoire dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

- ARTICLE 36 : DÉSISTEMENT DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Lorsqu'un attributaire provisoire se désiste sans motif valable, il peut encourir une exclusion temporaire pour la participation aux achats de la SCIMAT et du Groupe GICA conformément à la procédure en vigueur.

Dans ce cas, la SCIMAT peut retenir l'offre classée en deuxième position si elle juge que les prix proposés sont raisonnables.

- ARTICLE 37 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

La SCIMAT a la faculté de procéder à l'annulation de l'Appel d'Offres à n'importe quelle étape du processus, en publiant un Avis d'annulation dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

Les Soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit en cas d'annulation de l'Appel d'Offres.

- ARTICLE 38 : INFRACTUOSITÉ

En cas d'infructuosité de l'Appel d'offres, la SCIMAT publie l'infructuosité de l'Appel d'Offres sur son site web, et parallèlement, chaque Soumissionnaire sera destinataire d'une notification par tout moyen écrit, y compris par voie électronique, avec accusé de réception.

Les Soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit en cas d'infructuosité.

- ARTICLE 39 : ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En cas d'annulation de l'attribution provisoire, la SCIMAT publie l'annulation de l'attribution provisoire sur son site web, et parallèlement, chaque Soumissionnaire sera destinataire d'une notification par tout moyen écrit, y compris par voie électronique, avec accusé de réception.

- ARTICLE 40 : RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES

Le Soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire, son annulation, la déclaration d'infructuosité, ou l'annulation du processus d'Achat, peut introduire un recours auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT, et ce, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de la première publication.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours, est prorogée au jour ouvrable suivant.

La Société se réserve le droit de ne pas répondre au-delà du premier recours pour le même Soumissionnaire.

- ARTICLE 41 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE

Avant que n'expire le délai de validité de son offre, la SCIMAT notifiera par écrit au soumissionnaire retenu que le contrat lui a été attribué définitivement.

Dans le cas où la SCIMAT n'est pas en mesure d'attribuer le contrat et le notifier avant expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

- ARTICLE 42 : FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou évènement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.

Au cas où interviendrait un évènement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée. La partie qui invoque le cas de force majeure doit aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification doit être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit (08) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessus ne sera en aucune façon retenu pour le décompte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée doit prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

- ARTICLE 43 : DURÉE DU CONTRAT

Le contrat reste valide jusqu'à signature du procès-verbal de réception définitive.

- ARTICLE 44 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend, litige ou contestation pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du contrat.

À défaut de règlement amiable dans les délais prévus par la réglementation en vigueur, le litige sera porté devant les juridictions algériennes territorialement compétentes.

Le contrat est régi et interprété conformément au droit algérien.

- ARTICLE 45 : RÉSILIATION

La résiliation du contrat peut intervenir dans les cas suivants :

- En cas d'inexécution totale ou partielle des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat sans prétendre à dommage et intérêts.
- L'atteinte du taux de 5% des pénalités de retard du montant annuel du contrat, le Client se réserve le droit de résilier le contrat aux torts exclusifs du Soumissionnaire retenu.
- En cas de liquidation ou de faillite de l'une ou des deux parties contractantes.

Pour chacun de ces points énoncés ci-dessus, le Client adresse une première mise en demeure confirmée par lettre recommandée au Soumissionnaire retenu.

Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de Dix (10) jours calendaires, une deuxième mise en demeure sera adressée par lettre recommandée au Soumissionnaire retenu.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de sept (07) jours calendaires, le Client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusifs du soumissionnaire retenu.

- ARTICLE 46 : DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU

Le **Soumissionnaire retenu** est tenu avant signature du contrat, de compléter son dossier administratif par les documents suivants :

- Une copie du Registre de Commerce **légalisée** par le Centre National du Registre de Commerce (CNRC).
- Les attestations de mise à jour (CNAS et/ou CASNOS) (dernier exercice).
- L'extrait de rôle apuré ou avec échéancier, portant la mention « **Non inscrit sur le fichier national des auteurs des infractions frauduleuses** » (année 2026).

- ARTICLE 47 : EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES

Le recours à tout intermédiaire, sous quelque forme que ce soit, est à exclure.

- ARTICLE 48 : CONSIGNES ET RÈGLES HSE (HYGIÈNE, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT)

Le Soumissionnaire retenu s'engage à prendre connaissance et à respecter :

- Le règlement intérieur du Client ;
- La politique HSE du Client ainsi que les éventuels aspects environnementaux, santé et sécurité liées à son activité.

Le Soumissionnaire retenu s'engage également, suite à une demande écrite du Client, à procéder immédiatement au retrait et au remplacement de tout membre de son personnel ne respectant pas les consignes, directives et règlements relatifs à la discipline, à l'environnement, à l'hygiène, à la santé et à la sécurité applicables au sein du site du Client.

Considérations relatives à la sécurité du personnel du Client

Le Soumissionnaire retenu devra tenir compte, lors de la conception et de la fabrication des moteurs électriques objet du présent cahier des charges, de la sécurité du personnel d'exploitation et de maintenance, notamment en ce qui concerne :

- La protection contre l'accès aux parties sous tension ;
- La protection contre l'accès aux parties mobiles ;
- La protection contre l'accès aux surfaces ou parties à température élevée ;
- Les dispositifs de levage et de manutention ;
- Les accès nécessaires aux opérations d'entretien et de maintenance.

Lorsque certaines opérations d'exploitation, d'entretien ou de maintenance présentent des risques particuliers, le Soumissionnaire retenu devra fournir avec les équipements toutes les consignes, notices et instructions de sécurité appropriées.

Composants, matériaux et substances dangereuses

Les composants, matériaux, revêtements et produits utilisés dans la fabrication des moteurs électriques objet du présent cahier des charges doivent être conformes aux normes internationales applicables en vigueur et adaptés aux conditions d'exploitation de l'industrie cimentière.

Le Soumissionnaire retenu devra privilégier l'utilisation de matériaux et composants ne présentant pas de risques pour la santé humaine, la sécurité des utilisateurs et l'environnement.

À ce titre, les équipements fournis ne devront pas contenir de substances dangereuses au-delà des seuils admissibles prévus par les réglementations et normes internationales applicables, notamment en ce qui concerne le plomb (Pb), le mercure (Hg), le chrome hexavalent (Cr⁶⁺), le cadmium (Cd), les polybromobiphényles (PBB) et les polybromodiphényléthers (PBDE), sauf exigence technique particulière dûment justifiée.

Le Soumissionnaire retenu devra fournir, à la demande du Client, toute documentation ou déclaration de conformité permettant de justifier le respect des exigences du présent article.

Lu et accepté

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).

Important

- 1-** L'ouverture publique des plis se fera au siège de la Société des Ciments de Ain-Touta (sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000), le **08/07/2026** à **11h00** (heure locale).
- 2-** Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix de l'attributaire,
- 3-** Le Client se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres,
- 4-** Le Soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants :
 - * Offre non retenue ;
 - * Appel d'Offres infructueux ou annulé.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES DU LOT N°01)	31
ANNEXE 02 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES DU LOT N°02)	34
ANNEXE 03 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES DU LOT N°03)	37
ANNEXE 04 : CARACTÉRISTIQUES ET DESCRIPTIFS TECHNIQUES DES MOTEURS ACTUELLEMENT INSTALLÉS ...	40
ANNEXE 05 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	49
ANNEXE 06 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE	52
ANNEXE 07 : DÉCLARATION DE PROBITÉ	56
ANNEXE 08 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR	58
ANNEXE 09 : LETTRE DE SOUMISSION POUR LES SOUMISSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN.....	60
ANNEXE 10 : LETTRE DE SOUMISSION POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS	63
ANNEXE 11 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE POUR LES SOUMISSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN	68
ANNEXE 12 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS	70
ANNEXE 13 : LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE	73
ANNEXE 14 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS	77

**ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE
(EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES DU LOT N°01)**

OFFRE TECHNIQUE LOT N° 01

Un moteur électrique BT asynchrone triphasé à rotor bobiné (à bagues), 4 pôles, 400V , 160kW

Exigences techniques et fonctionnelles		<u>Réponse obligatoire :</u> « Oui » ou « Non »	<u>Éléments additionnels :</u> Valeurs et/ou spécifications proposées par le Soumissionnaire
Puissance nominale	160 kW		
Tension nominale d'alimentation	400 V		
Fréquence nominale d'alimentation	50 Hz		
Rendement nominal (η)	$\geq 93\%$		
Nombre de pôles	04 pôles		
Sens de rotation	Horaire et antihoraire		
Indice de protection	\geq IP55 / IK08		
Forme de construction	À pattes (IMB3)		
Type de service	S3 (IEC) 100%		
Classe d'isolation	F		
Classe d'échauffement	B		
Type de refroidissement	Auto ventilation par hélice montée sur rotor IC411		
Equilibrage	En 1/2 clavette		
Hauteur d'axe	355 mm		
Entraxe longitudinale de trous de fixation	630 mm		
Entraxe transversale de trous de fixation	610 mm		
Diamètre du bout d'arbre	100m6		
Longueur bout d'arbre	210 mm		

Diamètre des trous de fixation	27 mm		
Distance entre trous de fixation avant et fin de bout d'arbre	254+210 = 464 mm		
Position boîte à bornes rotor	Située au-dessus de la carcasse		
Position boîte à bornes stator	Située au-dessus de la carcasse		
Accessoires	Sondes de température dans les bobinages du stator		

- **Délai de livraison (Soumissionnaires de droit algérien) :**
- **Délai de livraison en FOB (Soumissionnaires étrangers) :**
- **Délai de livraison en CFR (Soumissionnaires étrangers) :**
- **Durée de garantie du moteur :**
- **Origine du moteur :**
- **Marque du moteur :**

Remarque importante :

- **La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de renseigner soigneusement et intégralement l'ensemble des exigences par « Oui » ou « Non » et d'inclure ladite annexe dans l'enveloppe n°1 intitulée « Offre Technique ».**
- **Les exigences susmentionnées constituent des critères éliminatoires et ne sont soumises à aucun système de notation.**

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 02 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES DU LOT N°02)

OFFRE TECHNIQUE LOT N° 02

Un moteur électrique BT asynchrone triphasé à rotor bobiné (à bagues), 4 pôles, 400V , 250kW

Exigences techniques et fonctionnelles		<u>Réponse obligatoire :</u> « Oui » ou « Non »	<u>Éléments additionnels :</u> Valeurs et/ou spécifications proposées par le Soumissionnaire
Puissance nominale	250 kW		
Tension nominale d'alimentation	400 V		
Fréquence nominale d'alimentation	50 Hz		
Rendement nominal (η)	$\geq 93\%$		
Nombre de pôles	04 pôles		
Sens de rotation	Horaire et antihoraire		
Indice de protection	\geq IP55 / IK08		
Forme de construction	À pattes (IMB3)		
Type de service	S3 (IEC) 100%		
Classe d'isolation	F		
Classe d'échauffement	B		
Type de refroidissement	Auto ventilation par hélice montée sur rotor IC411		
Equilibrage	En 1/2 clavette		
Hauteur d'axe	355 mm		
Entraxe longitudinale de trous de fixation	630 mm		
Entraxe transversale de trous de fixation	610 mm		
Diamètre du bout d'arbre	100m6		
Longueur bout d'arbre	210 mm		

Diamètre des trous de fixation	27 mm		
Distance entre trou de fixation avant et fin de bout d'arbre	254+210=464 mm		
Position boîte à bornes rotor	Située au-dessus de la carcasse		
Position boîte à bornes stator	Située au-dessus de la carcasse		
Accessoires	Sondes de température dans les bobinages du stator		

- **Délai de livraison (Soumissionnaires de droit algérien) :**
- **Délai de livraison en FOB (Soumissionnaires étrangers) :**
- **Délai de livraison en CFR (Soumissionnaires étrangers) :**
- **Durée de garantie du moteur :**
- **Origine du moteur :**
- **Marque du moteur :**

Remarque importante :

- **La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de renseigner soigneusement et intégralement l'ensemble des exigences par « Oui » ou « Non » et d'inclure ladite annexe dans l'enveloppe n°1 intitulée « Offre Technique ».**
- **Les exigences susmentionnées constituent des critères éliminatoires et ne sont soumises à aucun système de notation.**

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 03 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES DU LOT N°03)

OFFRE TECHNIQUE LOT N° 03

Un moteur électrique BT asynchrone triphasé à cage d'écureuil, 4 pôles, 400V , 250 kW

Exigences techniques et fonctionnelles		Réponse obligatoire : « Oui » ou « Non »	Éléments additionnels : Valeurs et/ou spécifications proposées par le Soumissionnaire
Puissance nominale	250 kW		
Tension nominale d'alimentation	400 V		
Fréquence nominale d'alimentation	50 Hz		
Rendement nominal (η)	$\geq 95\%$		
Nombre de pôles	04 pôles		
Sens de rotation	Horaire et antihoraire		
Indice de protection	$\geq IP55$		
Forme de construction	À pattes (IMB3)		
Type de service	S1 (service continu)		
Classe d'isolation	F		
Classe d'échauffement	B		
Type de refroidissement	Ventilation séparée (moto-ventilateur axial triphasé 400V), IC416		
Equilibrage	En 1/2 clavette		
Hauteur d'axe	355 mm		
Entraxe longitudinale des trous de fixation	500 mm, 560 mm		
Entraxe transversale des trous de fixation	610 mm		
Diamètre du bout d'arbre	100 mm		
Longueur bout d'arbre	210 mm		
Diamètre des trous de fixation	35 mm (Boulons de fixation M30)		
Distance entre trou avant de fixation et fin du bout d'arbre	254+210=464mm		

Position boîte à bornes rotor	Située au-dessus de la carcasse		
Position boîte à bornes stator	Située au-dessus de la carcasse		
Paliers	Protégés contre le courant d'harmoniques (au moins sur un côté)		
Accessoires	Sondes de température dans les bobinages du stator		

- **Délai de livraison (Soumissionnaires de droit algérien) :**
- **Délai de livraison en FOB (Soumissionnaires étrangers) :**
- **Délai de livraison en CFR (Soumissionnaires étrangers) :**
- **Durée de garantie du moteur :**
- **Origine du moteur :**
- **Marque du moteur :**

Remarque importante :

- **La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de renseigner soigneusement et intégralement l'ensemble des exigences par « Oui » ou « Non » et d'inclure ladite annexe dans l'enveloppe n°1 intitulée « Offre Technique ».**
- **Les exigences susmentionnées constituent des critères éliminatoires et ne sont soumises à aucun système de notation.**

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

**ANNEXE 04 : CARACTÉRISTIQUES ET DESCRIPTIFS TECHNIQUES
DES MOTEURS ACTUELLEMENT INSTALLÉS**

NOTE IMPORTANTE

Les caractéristiques et descriptifs techniques ci-après des moteurs actuellement installés sont communiqués à titre purement indicatif afin de permettre aux Soumissionnaires de mieux appréhender les conditions d'exploitation et l'environnement technique des équipements concernés.

Ces informations ne dispensent en aucun cas les Soumissionnaires de respecter l'ensemble des exigences techniques minimales définies dans le présent cahier des charges, lesquelles demeurent les seules exigences contractuelles de référence.

Moteur à bagues BT, 4 pôles, 400V , 160kW actuellement installé

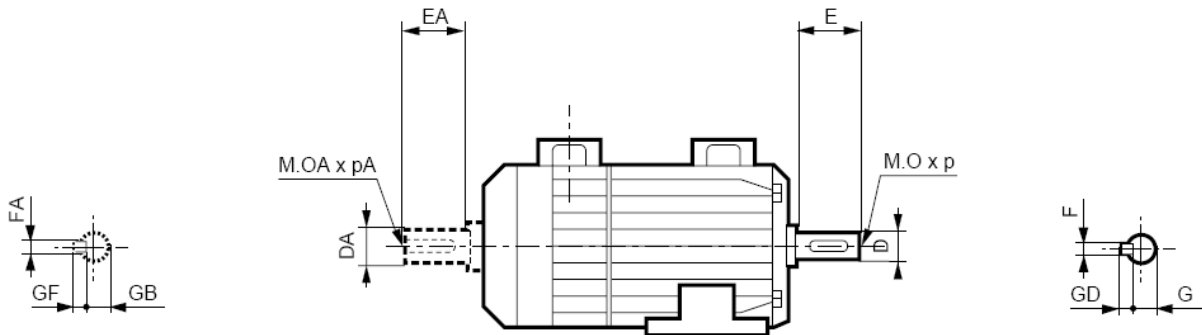
- Caractéristique du moteur

Constructeur	LOREY SOMER
Moteur triphasé alternatif	mot 3ph triphasé alternatif
Indice de protection	IP 55 IK 08
Classe d'isolation	F
Température d'ambiance max	40 °C
Type	FLSB 355 L4 B3
Tension d'alimentation	230v triangle /400v étoile
Intensité nominale	523A triangle /302 A étoile
Puissance	160 kW
Cos ϕ en plein charge	0,80
Rendement en plein charge	0.93
Tension rotorique UR	490 v
Intensité rotorique IR	200 A
Type de refroidissement	auto ventilation par hélice montée sur rotor
Masse	1550 kg
Nombre de démarrage par heure	6 d/h
Indice de service	S3
Forme de construction	IM B3
Nombre de tour par minute	1480 min ⁻¹
Equilibrage	en 1/2 clavette
Accessoires	sondes sur bobinage du stator (02 fils apparent dans la boîte à borne)
Planchettes à Bornes (stator)	planchette à 6 bornes (M12) conforme à la norme NF C 51-120
Planchettes à Bornes (rotor)	comporte 3 bornes (M12)
Position boîte à bornes rotor	Située au-dessus de la carcasse en arrière du moteur (coté ventilateur).la sortie des câbles vers la gauche vue du cote oppose d'accouplement
Position boîte à bornes stator	située au-dessus de la carcasse en avant du moteur (coté accouplement).la sortie des câbles vers la gauche vue du cote oppose d'accouplement

- Caractéristique du démarreur rotorique**

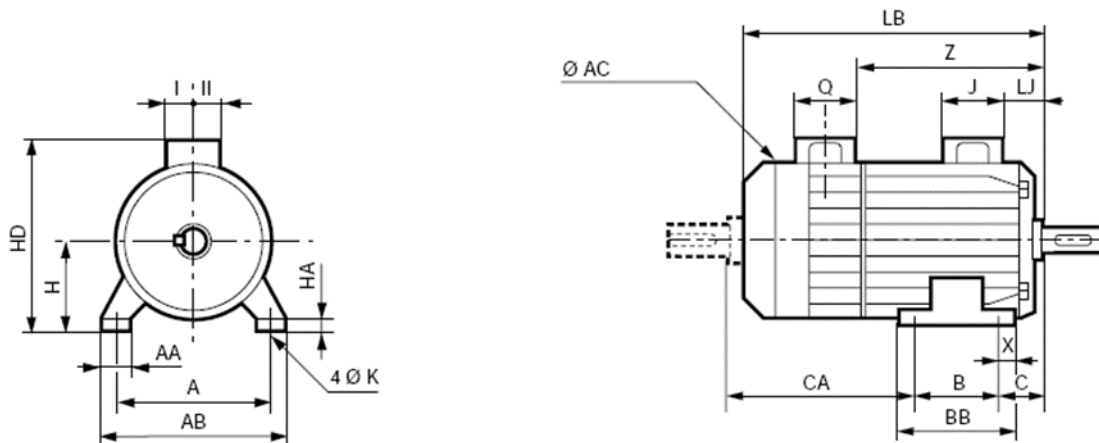
Constructeur	2H ENERGY
Puissance	160 kW
I	188A
Type	2007
Ω	1
U	505V
protection par une resistance thermique	

- Dimension des bouts d'arbre**



TYPE	Bouts d'arbre (mesures en millimètres)						
	F	GD	D	G	E	O	P
	FA	GF	DA	GB	EA	OA	PA
FLSB 355L	28	16	100m6	90	210h13	24	50

- Dimensions des pattes de fixation IM B3 (IM 1001)**



Type	Démentions principales																			
	A	AB	B	BB	C	X	AA	K	HA	H	AC	HD	LB	LJ	J	I	II	Z	Q	CA
FLSB 355L 160kw	610	710	630	710	254	40	110	27	35	355	700	910	1560	61	452	217	269	1093	230	678

- Tolérance sur hauteur d'axe : 0/-0,5 pour moteurs 160 à 250
- Tolérance sur hauteur d'axe : 0/-1 pour moteurs 280 à 355
- Tolérance sur cotes B - A : js14
- Tolérance sur cote C : js16

• **Données de la machine à entrainer**

- Concasseur à percussion P300
- Fournisseur : SANDVIK CFBK S.A.S France
- Machine : H-S-I
- Type : CI 122
- N° série : 350
- Référence commande : 4033932
- Année : 2007
- Poids : 12600 Kg
- Entraînement : par courroies SPC

Moteur à bagues BT, 4 pôles, 400V , 250kW actuellement installé

- Caractéristique du moteur

Constructeur	LOREY SOMER
Moteur triphasé alternatif	Mot 3ph triphasé alternatif
Indice de protection	IP 55 IK 08
Classe d'isolation	F
Température d'ambiance max	40 °C
Type	FLSB 355 L4 B3
Tension d'alimentation	230V triangle /400 V Etoile
Intensité nominale	780A triangle /450 A Etoile
Puissance	250 kW
Cos ϕ en plein charge	0,86
Rendement en plein charge	0.93
Tension rotorique UR	490 V
Intensité rotorique IR	309 A
Type de refroidissement	Auto ventilation par hélice montée sur rotor
Masse	1830 KG
Nombre de démarrage par heure	6 d/h
service	S3
Forme de construction	IMB3
Nombre de tour par minute	1489 min ⁻¹
Equilibrage	En 1/2 clavette
Accessoires	sondes sur bobinage du stator (02 fils apparent dans la boite à borne)
Planchettes à Bornes (stator)	planchette à 6 bornes (M12) conforme à la norme NF C 51-120
Planchettes à Bornes (rotor)	comporte 3 bornes (M12)
Position boite à bornes rotor	Située au-dessus de la carcasse en arrière du moteur (coté ventilateur).la sortie des câbles vers la gauche vue du cote oppose d'accouplement
Position boite à bornes stator	située au-dessus de la carcasse en avant du moteur (coté accouplement).la sortie des câbles vers la gauche vue du cote oppose d'accouplement

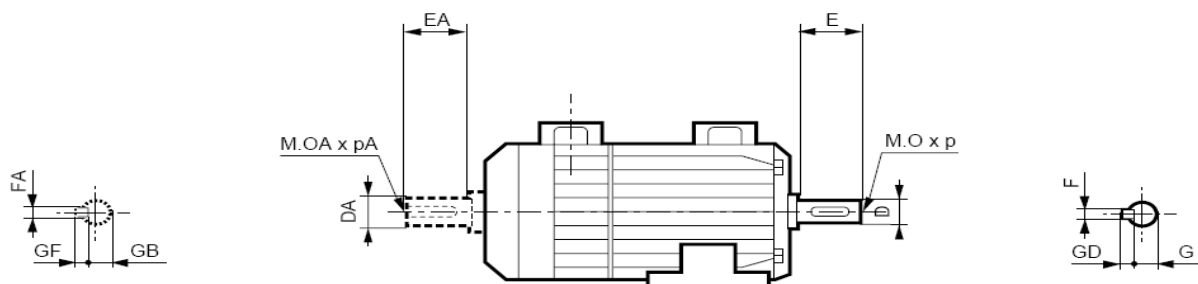
- **Caractéristique du démarreur rotorique**

Constructeur	2H ENERGY
Puissance	250kW
I	294A
Type	2007
Ω	0.80
U	690V
protection par une resistance thermique	

- **Données de la machine à entrainer**

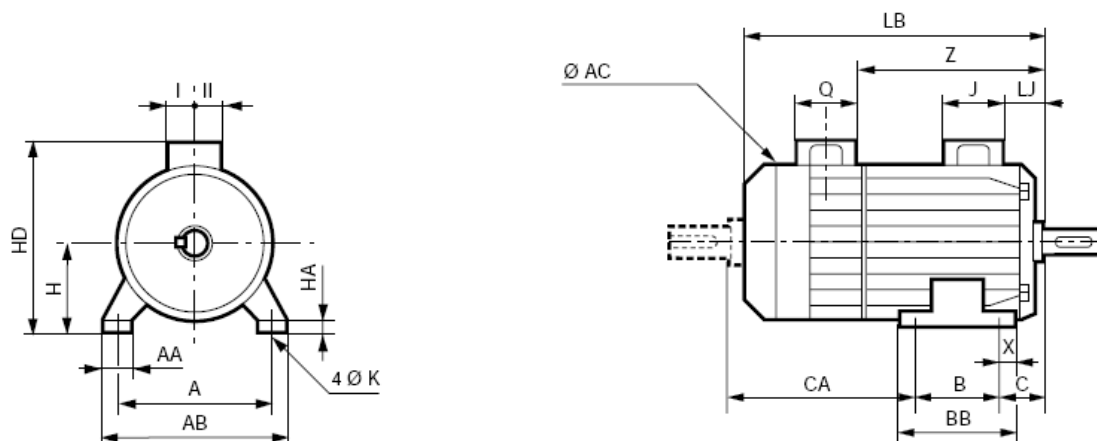
- Concasseur à percussion S250 TC
- Fournisseur : SANDVIK CFBK S.A.S France
- Machine : CRUSHER
- Type : CI 234
- N° série : P353CI234
- Référence commande : 4033932
- Année : 2007
- Poids : 15800 Kg
- Entraînement : par courroies SPC

- **Dimension des bouts d'arbre**



TYPE	Bouts d'arbre (mesures en millimètres)						
	F	GD	D	G	E	O	P
	FA	GF	DA	GB	EA	OA	PA
FLSB 355L	28	16	100m6	90	210h13	24	50

• **Dimensions des pattes de fixation IM B3 (IM 1001)**



type	Démentions principales																			
	A	AB	B	BB	C	X	AA	K	HA	H	AC	HD	LB	LJ	J	I	II	Z	Q	CA
FLSB 355 L 250kw	610	710	630	710	254	40	110	27	35	355	700	910	1685	61	452	217	269	1218	230	803

- Tolérance sur hauteur d'axe : 0/-0,5 pour moteurs 160 à 250
- Tolérance sur hauteur d'axe : 0/-1 pour moteurs 280 à 355
- Tolérance sur cotes B - A : js14
- Tolérance sur cote C : js16

Moteur à cage d'écureuil BT, 4 pôles, 400V , 250kW actuellement installé

Données du moteur installé	Fabricant : ABB TYPE : M3BP 355SMA 4 B3 Puissance nominale P_N : 250KW Tension nominale U_N : 400 V Masse : 1610 kg
Données du variateur de fréquence installé	Fabricant : ABB Type : ACS800-07-0400-3+B055+ E208+ F250+ F251+ Q951, Puissance nominale P_N : 250 KW

ANNEXE 05 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Présentation du Soumissionnaire :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance du **signataire**, ayant la qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat : **Fourniture de trois (03) moteurs électriques BT asynchrones triphasés.**

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à



a. Présentation du Soumissionnaire seul :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2022 :

- Année 2023 :

- Année 2024 :



b. Présentation du Soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :
Date de création :
N° de téléphone :
N° de fax :
Adresse électronique :
Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :
Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :
Domaine d'activité :
Effectifs :
Résultats financiers des trois dernières années :
- Année 2022 :
- Année 2023 :
- Année 2024 :

La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement ?

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix):

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant) **ou**
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant)

Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Fait à, le.....
(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 06 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE

DÉCLARATION À SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre (à préciser) de.....sous le N°:

Wilaya ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du Contrat : **BATNA**

Nom et Prénom, Nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société ou des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du Contrat de (objet du contrat) :
Fourniture de trois (03) moteurs électriques BT asynchrones triphasés.

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un Organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la Société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de la société au greffe du Tribunal, section Commerciale ? **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le Tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03, du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

.....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

La société s'est-elle rendue coupable de fausses déclarations ? : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

.....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :.....

.....

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la justice et les décisions ou jugements et leurs dates) :.....

.....

La société est-elle inscrite sur la liste des Opérateurs Économiques interdits de soumissionner aux Marchés Publics ? **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

.....

La société est-elle inscrite au « Fichier National des Fraudeurs », auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

.....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) :

.....

Indiquer le nom, prénom, qualité, date de naissance et nationalité du signataire de la déclaration :

Nom et Prénom

Qualité :

Date de naissance :

Nationalité :

Le déclarant s'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres) :.....
....., à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat, dans les conditions fixées dans ce dernier.

Le déclarant affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le déclarant certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus, sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

ANNEXE 07 : DÉCLARATION DE PROBITÉ

DÉCLARATION DE PROBITÉ

Le signataire ;

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur : ***Fourniture de trois (03) moteurs électriques BT asynchrones triphasés.***

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Forme juridique de la société :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuite pour corruption ou tentative de corruption d'Agents Publics. (Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

- M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.
- M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.
- Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause.

Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....
(Nom, qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 08 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné,

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

Fonction :

signataire ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur la : Fourniture de trois (03) moteurs électriques BT asynchrones triphasés. ***Fourniture de trois (03) moteurs électriques BT asynchrones triphasés.***

Dénomination de la société :

Forme juridique :

Montant du capital social :

Adresse du siège social :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :

....., en date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur :

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et le lieu de naissance : à

Fonction :

de négocier et de conclure avec la Société des Ciments de Ain-Touta, le Contrat portant sur :

Objet précis du Contrat : ***Fourniture de trois (03) moteurs électriques BT asynchrones triphasés.***

- Mode de passation : Avis d'Appel d'offres National et International Ouvert
- Références : **N° 07/SCDA/SCIMAT/2026**

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le :

(Nom, Prénom, Cachet et Signature)

**ANNEXE 09 : LETTRE DE SOUMISSION
POUR LES SOUMISSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN**

LETTRE DE SOUMISSION (SOUMISSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN)

N.B : le Soumissionnaire doit renseigner une lettre de soumission séparée pour chaque lot

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat : **Fourniture de trois (03) moteurs électriques BT asynchrones triphasés.**

- **Numéro du lot concerné :**
- **Intitulé du lot concerné :**
-

Engagement du Soumissionnaire :

- **Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :**

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

- **Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :**

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Date et lieu de naissance : à

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

----- Partie à renseigner par tous les soumissionnaires -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumet et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

La **Société des Ciments de Ain-Touta** se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de :

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le

(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

**ANNEXE 10 : LETTRE DE SOUMISSION
POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS**

LETTRE DE SOUMISSION (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)

VARIANTE FOB

N.B : le Soumissionnaire doit renseigner une lettre de soumission séparée pour chaque lot

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat : ***Fourniture de trois (03) moteurs électriques BT asynchrones triphasés.***

- **Numéro du lot concerné :**
- **Intitulé du lot concerné :**
-

Engagement du Soumissionnaire :

- **Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :**

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

- **Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :**

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire :

Date et lieu de naissance : à

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

----- Partie à renseigner par tous les soumissionnaires -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

La **Société des Ciments de Ain-Touta** se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

LETTRE DE SOUMISSION (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)

VARIANTE CFR

N.B : le Soumissionnaire doit renseigner une lettre de soumission séparée pour chaque lot

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat : ***Fourniture de trois (03) moteurs électriques BT asynchrones triphasés.***

- **Numéro du lot concerné :**
- **Intitulé du lot concerné :**
-

Engagement du Soumissionnaire :

- **Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :**

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

- **Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :**

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Date et lieu de naissance : à

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

----- Partie à renseigner par tous les soumissionnaires -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

La **Société des Ciments de Ain-Touta** se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

**ANNEXE 11 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE
POUR LES SOUMISSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN**

OFFRE FINANCIÈRE

SOUSSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN

N.B : le Soumissionnaire doit renseigner une offre financière séparée pour chaque lot

RÉFÉRENCE N°

DATE :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	Lot N° : Désignation du lot :	01
02	Lot de pièces de rechange (propre au moteur proposé, détaillé et valorisé item par item dans l'Annexe 13)	Lot
Montant de la fourniture livrée sur site du Soumissionnaire				en DA/HT
				TVA (19%)
Montant total de l'offre			en DA/TTC	

Remarque importante :

La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de l'inclure dans l'enveloppe n°2 intitulée « OFFRE FINANCIÈRE ».

Fait à, le

(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

ANNEXE 12 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS

OFFRE FINANCIÈRE **SOUSSIONNAIRES ÉTRANGERS**

N.B : le Soumissionnaire doit renseigner une offre financière séparée pour chaque lot

VARIANTE FOB

RÉFÉRENCE N°

DATE :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	Lot N° : Désignation du lot :	01
02	Lot de pièces de rechange (propre au moteur proposé, détaillé et valorisé item par item dans l'Annexe 13)	Lot
Montant de la fourniture sortie usine				(A)
Montant de la mise à FOB (emballage inclus)				(B)
Montant total FOB de l'offre				(A+B)

➤ **Moyen de paiement :**

Remarque importante :

La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de l'inclure dans l'enveloppe n°2 intitulée « OFFRE FINANCIÈRE ».

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

OFFRE FINANCIÈRE **SOUSSIONNAIRES ÉTRANGERS**

N.B : le Soumissionnaire doit renseigner une offre financière séparée pour chaque lot

VARIANTE CFR

RÉFÉRENCE N°

DATE :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	Lot N° : Désignation du lot :	01
02	Lot de pièces de rechange (propre au moteur proposé, détaillé et valorisé item par item dans l'Annexe 13)	Lot
Montant de la fourniture sortie usine				(A)
Montant de la Mise à CFR (emballage inclus)				(B)
Montan du fret maritime				(C)
Montant total CFR de l'offre				(A+B+C)

➤ **Moyen de paiement :**

Remarque importante :

La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de l'inclure dans l'enveloppe n°2 intitulée « OFFRE FINANCIÈRE ».

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 13 : LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE

1- PIÈCES DE RECHANGE RELATIVES AU LOT N°01

ITEM	DÉSIGNATION	U.M	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE
1	Jeu de bagues	Jeu	01	
2	Jeu de balais de charbon	Jeu	01	
3	Jeu de portes balais de charbon	Jeu	01	
4	Jeu complet de roulements	Jeu	01	
5	Jeu complet de sondes de température pour enroulements	Jeu	01	
MONTANT TOTAL				

Remarque importante :

La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de l'inclure dans l'enveloppe n°2 intitulée « OFFRE FINANCIÈRE ».

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

2- PIÈCES DE RECHANGE RELATIVES AU LOT N°02

ITEM	DÉSIGNATION	U.M	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE
1	Jeu de bagues	Jeu	01	
2	Jeu de balais de charbon	Jeu	01	
3	Jeu de portes balais de charbon	Jeu	01	
4	Jeu complet de roulements	Jeu	01	
5	Jeu complet de sondes de température pour enroulements	Jeu	01	
MONTANT TOTAL				

Remarque importante :

La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de l'inclure dans l'enveloppe n°2 intitulée « OFFRE FINANCIÈRE ».

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

3- PIÈCES DE RECHANGE RELATIVES AU LOT N°03

ITEM	DÉSIGNATION	U.M	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE
1	Jeu complet de sondes de température pour enrroulements	Jeu	01	
2	Jeu complet de sondes de température pour roulements	Jeu	01	
3	Jeu complet de roulements	Jeu	01	
4	Moto-ventilateur de refroidissement	Pièce	01	
MONTANT TOTAL				

Remarque importante :

La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de l'inclure dans l'enveloppe n°2 intitulée « OFFRE FINANCIÈRE ».

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 14 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS SOUSSIONNAIRES ÉTRANGERS (A remplir par l'entité responsable)

- Nom : ▪ Prénom :
- N° du Passeport : ▪ Du :
- Nationalité :
- Organisme :
- Fonction :
- Date et heure d'arrivée en Algérie :
- Heure : Vol N° : Aéroport/Port :
- Moyen de Transport et Circulation en Algérie : **Véhicule**
- Marque : Immatriculation :
- Nom et Prénom du Chauffeur :
- Lieu d'hébergement : **Hôtel** : **À** :
- Date d'arrivée à la Direction Générale : **Le** **Heure** :
- Date d'arrivée à la Cimenterie Ain-Touta : **Le** **Heure** :
- Programme d'Activités éventuellement :
- Date de **Départ** de la Cimenterie Ain-Touta : **Le** **Heure** :
- Destination après la mission : **Vers** :
- Date de **Retour** à l'étranger : **Le** : **Par** :
- **Heure** : / **Vol N°** : **Aéroport/Port** :

Fait à le

Cachet et Signature

N.B : Le présent document doit nous parvenir dûment renseigné, signé et cacheté au plus tard 72 heures avant la date prévue de la visite.